

Compte rendu de la CAPD du 12 mars

Quelques remarques du DASEN en réponses aux déclarations liminaires des OS :

- Sur les EPSF, il déclare que les fonctions d'un directeur d'une école de moins de 4 classes ne sont pas tout à fait identiques à celles d'une école de 10 classes et plus. Qu'entends-t-il pas là ? Au SNE, nous estimons que le travail est le même au niveau administratif, relation avec les familles, retours institutionnels, etc... seules le volume diffère ! Pourquoi les opposer ?
- Concernant les futures mutations de l'Espe dans le projet de loi « l'école de la confiance », le DASEN estime que les dernières mutations de l'IUFM vers l'ESPE ne sont elle-même pas encore abouties et que donc celles qui devraient se produire ne changeront pas radicalement les choses. D'ailleurs il est dubitatif car lorsqu'il interroge par exemple le directeur de l'Espe actuellement sur le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de la lecture, ce dernier ne sait pas lui répondre ?
- Concernant le mouvement des PE, le DASEN se doit de veiller à une certaine régulation des mouvements pour éviter une désaffection de certains territoires et du coup un déficit potentiel d'agents dans son département (s'il acceptait le départ de toutes les demandes vers les régions du sud, les conséquences seraient de faire appel à davantage de contractuels pour combler les déficits de postes !).
- Mr Sürig estime que l'école doit changer car à ce jour elle entérine les déterminismes sociaux : par exemple, les garçons en situation de difficultés sociales partent en grande majorité vers les LP ou les métiers d'apprentissages.
- Dans notre département la MDPH attribue et donne un temps partiel aux agents et non pas un dégrèvement d'une quotité d'heures précises. Ce qui pour l'administration est synonyme d'une mutualisation car il faut coupler derrière les emplois et adapté les emplois du temps.
- Sur toutes les mesures de bonification, de demande d'aménagement divers des carrières, le DASEN portera toujours un regard « humain » sur les situations. Il estime que le volet RH est une priorité pour l'accompagnement et l'analyse des

différentes situations des agents. Le SNE apprécie ce message et espère que tous les agents y trouveront leur compte.

Congés de formation

14 demandes et 14 ont été accordées.

Finalement il est presque regrettable qu'il n'y ait pas eu davantage de demandes car l'administration disposait de 14 ETP permettant de faire partir environ 20 agents en CFP cette année ! A méditer pour l'année prochaine.

Attention, en cas de départ dans la fonction privé, il faut savoir que l'agent doit 3 fois la CFP à l'administration (par exemple si 10 mois de CFP → 30 mois à rendre).

Stage CAPPEI

Sur l'interrogation du SNE concernant les modalités d'appréciation des candidats (très favorable, favorable, défavorable), le DASEN répond qu'il est normal de donner des avis pour éviter que des personnes viennent sur ce type de postes particuliers juste dans un soucis de changer leur pratique ou d'expérimentation car ce sont des formations particulières qui engagent les agents sur des postes particuliers également.

Il y a eu 44 candidatures. Parmi celle-ci, 29 ont reçu un avis très favorable, 11 un avis favorable et 4 défavorables. Seuls ceux ayant reçu un avis défavorable n'ont pas été retenus. Ce qui fait que 40 collègues partiront en formation sous réserve d'obtenir au mouvement un poste correspondant au parcours souhaité.

Le taux de réussite de la dernière session de CAPPEI était de 80% sur l'ensemble des parcours.

Mise en disponibilité

115 demandes au total

Parmi ces demandes :

59 ont sollicité un renouvellement de droit

27 ont sollicité un renouvellement sur autorisation

5 ont sollicité une première demande de droit

Les 91 sont accordées

14 enseignants ont fait la demande d'une première mise en disponibilité sur autorisation : 6 sont accordées et 8 refusées. Les refus sont attribués par l'administration pour des agents qui n'ont pas apporté de projets assez précis ou manquant d'informations sur leur projection de formation.

9 collègues sortent du dispositif → 4 seront réintégrées au 1^{er} septembre 2019
→ 4 ont démissionné
→ 1 part en retraite

Postes adaptés

Dotation de 23 postes en PACD et PALD + 7 postes au CNED = 30 postes

35 candidatures uniquement sur des postes PACD :

- 17 demandes de renouvellement dont 17 accordées
- 17 nouvelles demandes dont 5 accordées et 12 refusées
- 1 qui avait été refusé mais part en formation CAPPEI

Parmi les 12 refusées, 3 figurent sur liste complémentaire.

Liste d'aptitude pour les directeurs REP+, REP, 10 classes et plus

33 candidatures qui ont effectuées un entretien devant une commission constituée de deux IEN et un directeur.

25 candidats ont été retenus et 8 non retenus.

Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à contacter vos élus SNE en CAPD.

Emmanuel Caron (06.17.35.09.22)

Geoffrey Capliez (06.16.52.82.11)

} Mail : sne62@sne-csen.net